

# MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 14 JANVIER 2019

Membre(s) présent(s) : Marie Diament, Suzette de Rome, Jacqueline Poirier, Emmanuelle Garnaud, Stéphane Fraser, Claude Caron et Vincent More

Membre(s) absent(s) : Aucun

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Est aussi présente : Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

### 1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

**2019-01-01** QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

## ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2019-01-02** QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018.

### 4. Adoption du procès-verbal de la séance budgétaire du 17 décembre 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

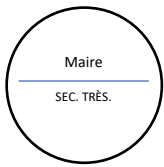
Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2019-01-03** QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018.

## INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### 5. Information de la mairie

Un comité environnement sera mis en place. Les citoyens intéressés par les questions d'écologie et d'environnement sont invités à joindre le comité. Un appel à tous est fait.



# MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019

## 6. Informations des conseiller(ère)s

Suzette de Rome et Line Petitclerc ont eu une rencontre au Bureau d'information touristique de Rivière-du-Loup avec Monique Dionne, directrice générale, et Marie-Hélène Caron. Le but de la rencontre était de les informer des activités à Notre-Dame-du-Portage et voir comment il serait possible de mettre de l'avant une meilleure visibilité de la municipalité.

## ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

### 7. Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

**2019-01-04** QUE le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

### 8. Adoption du règlement de taxation 2019

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a adopté le budget de l'année 2019 à la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 à la salle Gilles-Moreau;

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation ou de compensation sur les immeubles du territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, tous les revenus nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou d'un projet spécial dans les limites de ses attributions;

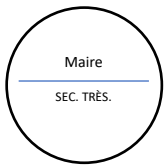
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 17 décembre 2018 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,



# MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 2019-01-05** QUE le conseil municipal adopte le règlement numéroté 2018-12-390 et intitulé « Règlement de taxation 2019 ».

## 9. Adoption du règlement de tarification 2019

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a adopté le budget de l'année 2019 à la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 à la salle Gilles-Moreau;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage applique une tarification pour les services de même que pour les activités et événements faisant partie de sa programmation saisonnière de loisirs;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 17 décembre 2018 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 2019-01-06** QUE le conseil municipal adopte le règlement numéroté 2018-12-392 et intitulé « Règlement de tarification 2019 ».

## 10. Adoption du règlement modifiant le règlement 2013-06-332 concernant le bon ordre et la paix - 2018-11-389

ATTENDU QUE ce conseil juge opportun de modifier le règlement concernant le bon ordre et la paix, afin d'y ajouter de nouvelles dispositions concernant la consommation de cannabis dans les endroits publics à la suite de l'adoption de la Loi encadrant le cannabis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Emmanuelle Garnaud respectivement, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

- 2019-01-07** QUE le conseil municipal adopte le règlement numéroté 2018-11-389 et intitulé « Règlement concernant le bon ordre et la paix ».

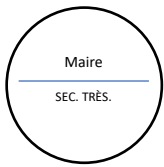
## 11. Banque de vacances de la directrice générale (8 heures)

ATTENDU QUE la directrice générale n'a pas pris l'entièreté de sa banque de jours de vacances, elle fait la demande que ces 8 heures soient reportées pour 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Suzette de Rome respectivement, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

- 2019-01-08** QUE le conseil municipal accepte que les 8 heures de vacances de 2018 de la directrice générale soient reportées à la banque de vacances de 2019.



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019

### 12. Dépôt du cahier de charges de l'Aventure du Portage et résolution d'appui au projet

ATTENDU QUE l'étude de faisabilité *Mise en valeur du chemin du Portage* déposé en novembre 2017 par le Groupe GID Design, possède les caractéristiques d'un projet structurant pour les communautés rurales de par :

- son approche multisectorielle (implication d'organismes provenant de différents secteurs d'activités) ;
- son rayon d'action étendu (intermunicipal et inter-MRC) ;
- sa capacité à développer de l'emploi et ses retombées économiques potentielles, découlant du développement des attraits significatifs susceptibles d'être exploités le long, ou à proximité des parcours (qualités paysagères, potentiels récréatifs, éléments historiques évocateurs, etc.);
- le développement du sentiment de fierté des communautés résultant de l'attractivité bonifiée des municipalités et de la valorisation du patrimoine culturel et naturel régional.

ATTENDU QUE dans l'étude de *Mise en valeur du chemin du Portage*, la tenue d'activité à caractère événementiel est ciblée comme axe prioritaire de développement;

ATTENDU QUE Patrimoine et culture du Portage, en collaboration avec l'Agence MAD et le comité de travail Inter-MRC, a planifié le déroulement de l'évènement **l'Aventure du Portage** et soumis un cahier des charges ;

ATTENDU QUE l'évènement **l'Aventure du Portage** vise à mettre en valeur le patrimoine historique que renferme le chemin du Portage par une activité événementielle récurrente de financement, à grand déploiement, par le prisme des réseaux sociaux, en impliquant des citoyens de notre région dans une expédition mélangeant survie en forêt et reconstitution historique;

ATTENDU QUE l'évènement **l'Aventure du Portage** contribuera à :

- créer un produit récréotouristique, culturel et éducatif récurrent en structurant une offre basée sur la mise en valeur du chemin du Portage
- encourager la fréquentation de nouvelles clientèles et la rétention des touristes dans notre région
- développer le sentiment de fierté de la population des deux MRC traversées par ce chemin
- financer la mise de fonds visant la réalisation des différentes actions ciblées au *Plan de mise en valeur du chemin du Portage*.

ATTENDU QUE le conseil municipal appuie le projet mais désire que, dans le déroulement de l'évènement, une activité ou le lancement de l'évènement se déroule à Notre-Dame-du-Portage ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Claude Caron respectivement, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2019-01-09** QUE le conseil municipal :

- Appuie le projet L'Aventure du Portage décrit dans le cahier de charges et déposé en date du 30 novembre 2019 ;
- Fait savoir son intérêt à ce qu'une activité ou le lancement de l'évènement se fasse dans la municipalité de Notre-Dame-du-Portage ;
- Contribue financièrement pour la somme de 2 500 \$ au cours de l'exercice financier 2020.

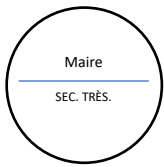
### 13. Demande pour un prêt temporaire de 350 000 \$ pour le flux de trésorerie

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer un emprunt temporaire pour assurer ses besoins de trésorerie;

ATTENDU QU'en date du 14 janvier 2019, le solde au compte général de la municipalité est de 170 029.17\$;

ATTENDU QUE la situation financière actuelle de la municipalité est due au fait qu'elle avance les fonds des différentes subventions à recevoir :

- Subvention TECQ 2014-2018 (selon la programmation) : Reddition de compte prévue en janvier 2019, et 339 233 \$ aux environs de novembre 2019;



# MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019

- Subvention PSISR (parc Julie-Gagné) : Reddition de compte faite en février 2018, 70 639 \$ à recevoir durant l'année 2019;
- Les premiers paiements de taxes ne se font qu'en mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2019-01-10** QUE le conseil municipal mandate Vincent More, maire, et Line Petitclerc, directrice générale, à signer les documents nécessaires à l'emprunt temporaire d'un montant de 350 000 \$ entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et la Caisse populaire de Rivière-du-Loup selon les conditions suivantes :

- Emprunt temporaire de 350 000 \$ à rembourser au cours de l'année 2019 ;
- Taux variable et remboursement en un ou plusieurs versements.

## 14. Liste des contrats de plus de 2 000 \$ dont l'ensemble des contrats comportent une dépense totale de plus de 25 000 \$

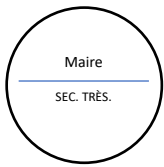
La directrice générale informe les conseillers (ères) sur les contrats octroyés cette année.

Somme de MONTANT FOURNISSEUR	DESCRIPTION	Total
CAMPOR INC.	VIDANGE FOSSE SEPTIQUE	43 229.46 \$
<b>Total CAMPOR INC.</b>		<b>43 229.46 \$</b>
CIMOTA INC.	CONTRAT MUR DE SOUTÈNEMENT	289 409.34 \$
<b>Total CIMOTA INC.</b>		<b>289 409.34 \$</b>
CONSTRUCTION JEAN-YVES PARADIS	CONTRAT AGRANDISSEMENT ÉCOLE ANSE	44 973.39 \$
<b>Total CONSTRUCTION JEAN-YVES PARADIS</b>		<b>44 973.39 \$</b>
CONSTRUCTION R.J. BÉRUBÉ INC.	CONTRAT DÉNEIGEMENT DES RUES	109 706.88 \$
<b>Total CONSTRUCTION R.J. BÉRUBÉ INC.</b>		<b>109 706.88 \$</b>
ÉCOL'EAU RIVIÈRE-DU-LOUP	OPÉRATION EAU POTABLE USÉE	27 562.18 \$
<b>Total ÉCOL'EAU RIVIÈRE-DU-LOUP</b>		<b>27 562.18 \$</b>
ELECAL ÉLECTRICITÉ ANDRÉ LANGEVIN INC.	CONTRAT ÉCLAIRAGE CÔTE	87 650.62 \$
<b>Total ELECAL ÉLECTRICITÉ ANDRÉ LANGEVIN INC.</b>		<b>87 650.62 \$</b>
EXCAVATIONS DESCHENES & FILS	CONTRAT REFECTION RUE BERUBE	131 274.45 \$
<b>Total EXCAVATIONS DESCHÈNES &amp; FILS</b>		<b>131 274.45 \$</b>
GERVAIS DUBÉ INC.	CONTRAT DÉNEIGEMENT DES RUES	44 797.65 \$
<b>Total GERVAIS DUBÉ INC.</b>		<b>44 797.65 \$</b>
GROUPE ULTIMA INC.	ASSURANCE MUNICIPALE	25 951.00 \$
<b>Total GROUPE ULTIMA INC.</b>		<b>25 951.00 \$</b>
LABORATOIRE D'EXPERTISES RDL	SURVEILLANCE DE CHANTIER MUR CÔTIER	32 506.31 \$
<b>Total LABORATOIRE D'EXPERTISES RDL</b>		<b>32 506.31 \$</b>
P B MAÇONNERIE	RÉPARATION MUR CÔTIER	28 686.26 \$
<b>Total P B MAÇONNERIE</b>		<b>28 686.26 \$</b>
PAVAGE FRANCOEUR INC.	RÉPARATION DE PAVABE	27 437.06 \$
<b>Total PAVAGE FRANCOEUR INC.</b>		<b>27 437.06 \$</b>
SERVICES SANITAIRES A. DESCHÈNES	COLLECTE ORDURE/RECYCLAGE	38 571.00 \$
<b>Total SERVICES SANITAIRES A. DESCHÈNES</b>		<b>38 571.00 \$</b>
VILLE DE RIVIÈRE DU LOUP	ENTENTE DE SERVICE INCENDIE	88 000.00 \$
	SITE D'ENFOUISSEMENT	24 021.64 \$
	ACHAT D'EAU 2018	7 478.40 \$
<b>Total RIVIÈRE-DU-LOUP</b>		<b>119 500.04 \$</b>
<b>Total général</b>		<b>1 051 255.64 \$</b>

## 15. Résolution pour retirer la mention de l'annexe B du Règlement no 2018-08-386

ATTENDU QUE la municipalité désire retirer l'annexe B du règlement 2018-08-366 car elle n'apparaît pas être nécessaire au contenu du « Règlement décrétant un emprunt de 75 000 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéroté 2012-06-316 »

EN CONSÉQUENCE,



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

**2019-01-11** QUE le conseil municipal retire la mention de l'existence d'une annexe B du règlement no 2018-08-386.

### **16. Nomination des personnes désignées au niveau municipal pour la surveillance des cours d'eau et l'enlèvement des obstructions**

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup doit mettre à jour la liste des employés des municipalités locales pour exercer les pouvoirs prévus à l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, conformément à la politique de gestion des cours d'eau en vigueur;

ATTENDU que dans la résolution 2009-04-453, la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a adhéré à l'entente intermunicipale relative à la surveillance des cours d'eau et à l'enlèvement des obstructions;

ATTENDU que le deuxième terme de ladite entente s'est terminé le 31 décembre 2018 et qu'elle a été automatiquement renouvelée pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

**2019-01-12** QUE ce conseil indique à la MRC, Gaston Lamarre et Keven Desjardins pour exercer respectivement les fonctions de personne désignée principale et celle de personne désignée substitut tel que prévu à l'entente intermunicipale relative à la surveillance des cours d'eau et à l'enlèvement des obstructions (jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution les modifie).

### **17. Demande de sauvetage et recherche aériens du Québec**

La municipalité a reçu une demande pour bénéficier d'un taux privilège pour la location de la salle Gilles-Moreau. La directrice générale a fourni le formulaire d'adhésion au programme d'accréditation pour les organismes à but non-lucratif qui œuvre pour la population de Notre-Dame-du-Portage et une décision sera prise à la réception du formulaire complété.

### **18. Demande d'autorisation pour la tenue d'un événement cycliste le 19 mai 2019**

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande d'autorisation de passage à vélo pour l'évènement cycliste Au Tour des jeunes Desjardins Bas-Saint-Laurent qui aura lieu le 19 mai 2019;

ATTENDU que cet évènement permet à plus de 200 jeunes à être actifs en faisant du vélo de Saint-Pascal à Matane,

ATTENDU que les cyclistes emprunteront la route 132 et ensuite la route du Fleuve, et que cet évènement est bien encadré :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

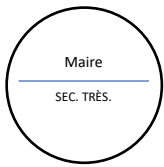
**2019-01-13** QUE le conseil municipal autorise le passage à vélo le 19 mai 2019 à l'occasion de l'évènement cycliste Au Tour des jeunes Desjardins Bas-Saint-Laurent.

### **COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE**

#### **19. Comité de mise à jour de la politique familiale**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite réviser sa politique jeunes, familles et aînés par la mise à jour de son plan d'action ;





# MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019

CONSIDÉRANT QUE le cheminement de la politique jeunes, familles et aînés nécessite la création d'un comité de révision et de suivi ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2019-01-14** QUE le conseil municipal nomme les personnes suivantes pour constituer le comité de pilotage afin d'effectuer la révision de la politique jeunes, familles et aînés et de son plan d'action :

- Simone Landry (aînée)
- Jean Lachapelle (aîné)
- Ginette Bélanger (aînée)
- Hélène St-Pierre (aînée)
- Karine Beauregard (famille)
- Florence Morin (jeunesse)
- Dominique Pelletier-Lesage (famille)
- Jacqueline Poirier (conseil)
- Line Petitclerc, directrice générale de la Municipalité

## **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**NIL**

## **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **20. Activités et événements à venir**

La majorité des activités de la programmation de loisirs débutent la deuxième semaine de janvier et une offre contagieuse est offerte à la population. Le 2 et 3 février, le tant attendu DÉFI PLEIN-AIR est de retour et tout aussi amusant. Pensez à venir construire votre igloo la fin de semaine avant, soit le 26 et 27 janvier, et ainsi voir un village d'igloos prendre forme.

### **21. Programmation hiver 2019**

La programmation hiver 2019 a été distribuée par la poste à tous les citoyens le 7 janvier. La période d'inscription débute le 14 janvier et ce jusqu'au 21 janvier. La coordonnatrice aux loisirs se rendra sur place au début de chaque activité afin de créer un contact avec les citoyens, de répondre aux questions et de récolter les commentaires et suggestions, ainsi que le paiement d'inscription puisque celui-ci se fait maintenant à la première séance.

### **22. Demande d'aide financière pour le Programme Emplois d'été Canada 2019**

ATTENDU QUE la Municipalité se qualifie comme organisme admissible au programme Emploi été Canada 2019 à deux titres, soit comme petite municipalité et comme municipalité où se trouve des services d'accueil touristique;

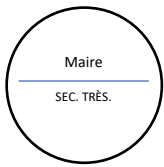
ATTENDU QUE la municipalité vise des activités admissibles qui rencontrent deux des principales priorités locales de la région Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup - le tourisme et les camps de jour;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour et la piscine municipale exigent 15 personnes à l'emploi, dont un responsable pour chacun de ces services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

**2019-01-15** QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, à déposer une demande d'aide financière de 10 000 \$ pour les postes de responsable à la piscine



# MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019

municipale et responsable au camp de jour dans le cadre du Programme Emploi été Canada 2019.

## **VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **23. Remplacement du compteur d'eau Parc de l'Amitié**

ATTENDU QUE la Municipalité doit remplacer le compteur d'eau au Parc de l'Amitié qui est défectueux;

ATTENDU QUE la Municipalité a l'obligation contractuelle de remplacer à ses frais le compteur d'eau ;

ATTENDU Que la Ville de Rivière-du-Loup a soumis une estimation des coûts pour le remplacement du compteur par un compteur d'eau usagé mais reconditionné y incluant tous les travaux nécessaires au remplacement pour un montant maximal avant taxes de 5 772.60\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

**2019-01-16** QUE le conseil municipal mandate Gaston Lamarre pour faire le nécessaire pour que le compteur d'eau soit remplacé par un nouveau compteur usagé tel que décrit dans l'estimation des coûts par la Ville de Rivière-du-Loup.

### **24. Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017**

Le rapport sur l'utilisation de l'eau potable a été transmis au MAMOT et a été approuvé avec la mention de félicitations pour notre saine utilisation de l'eau.

## **DONS ET PARTICIPATIONS**

### **25. Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution du Centre de prévention du suicide du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

**2019-01-17** QUE le conseil municipal accorde un montant de 100 \$ au Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent.

### **26. La Marche pour l'Alzheimer 2019**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande contribution de la Société pour l'Alzheimer Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU QU'il y aura une marche organisée par la Société pour l'Alzheimer le dimanche 26 mai 2019 pour sensibiliser la population à la maladie et la mise en place de services de répit dans chacune des MRC participantes;

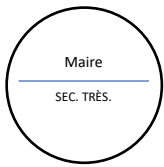
CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

**2019-01-18** QUE le conseil municipal accorde un montant de 100 \$ à la Société pour l'Alzheimer Bas-Saint-Laurent.





# MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019

## **SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES**

### **27. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation - décembre 2018**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Marie Diament, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

**2019-01-19** QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant de 214 996 \$.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **28. Période de questions**

Des citoyens adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge sa directrice générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

### **29. Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de Suzette de Rome, l'assemblée est levée à 20 h 00.

---

Vincent More  
Maire

---

Line Petitclerc  
Directrice générale / secrétaire-trésorière